

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 17 avril 2018

Date d'affichage : 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

M. Joachim BELLESSORT, Mmes Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAIGNARD, MM Philippe LEBRETON, Roland PROVOST, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie THIEBAUD ayant donné procuration à Mme Patricia Tessier

M. Christian LEMASSON ayant donné procuration à Mme Valérie RADOU

Mme Gabrielle ZAMERENNO ayant donné procuration à Mme Céline Noury Désile

M Philippe BOURRELIÉ ayant donné procuration à M. Le maire.

Absent excusé : M. Olivier SEVIN, Mme Aurélie VIAUD-FORTUN

*Après discussion et remarques des conseillers municipaux au sujet des conventions relatives au parc éolien Energie Team, Monsieur le Maire décide de reporter la délibération au prochain conseil municipal.*

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue de l'église, parcelle cadastrée section AD n° 141, 433 et 44 pour 100 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : PLACE DES HALLES**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Place des Halles, parcelle cadastrée section AD n° 185, 206, 386, 387 et 231 pour 547 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 25 avril 2018**

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DU VAL DE BOUILLE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue du Val de Bouillé, parcelle cadastrée section AD n° 527 pour 44 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE FRANCOIS CHANCEL**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 21 rue François Chancel, parcelle cadastrée section C n° 1023 pour 736 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Verse** au prêtre résidant à Conlie, une indemnité de gardiennage de l'église communale 479.86 € pour l'année 2018

**REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNE**

Valérie Radou cinquième adjointe expose aux membres du Conseil Municipal que le budget Assainissement rembourse par convention depuis des années au budget Commune le salaire d'avril de trois adjoints techniques travaillant à la station d'épuration et un agent administratif.

Suite aux différents changements de grade survenus en 2017, il est aussi proposé de rembourser pour le mois d'avril le salaire de :

- deux agents de maîtrise
- un agent de maîtrise principal
- un rédacteur

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**Séance du 25 avril 2018**

**REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNE**

Valérie Radou cinquième adjointe expose aux membres du Conseil Municipal que le budget Maison de santé rembourse par convention au budget Commune le salaire d'octobre de deux adjoints techniques et un agent administratif.

Suite aux différents changements de grade survenus en 2017, il est aussi proposé de rembourser pour le mois d'octobre le salaire de :

- un agent de maîtrise
- un agent de maîtrise principal
- un rédacteur

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**GITE : LOCATION A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ABCD DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION FESTIDAY'S**

**Le conseil municipal** près avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**Applique** la gratuité de la location du gîte communal au profit de l'association ABCD dans le cadre de l'organisation de la manifestation *Festiday's 2018* les 7 et 8 juillet 2018

**Précise**

- qu'un état des lieux établi avec le locataire constituera la référence en cas de litige
- que le locataire est responsable en cas de dégradation(s) du bien et du mobilier.